

RESEAU 2012

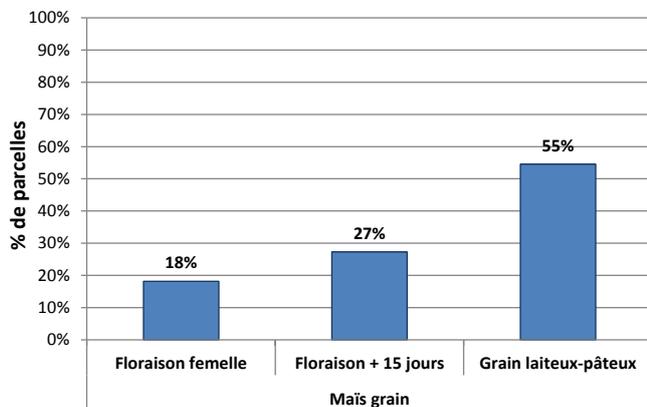
Cette semaine (n° 34), 23 parcelles de maïs ont fait l'objet d'une observation : 15 de maïs grain et 5 de maïs doux.

STADES DU MAÏS

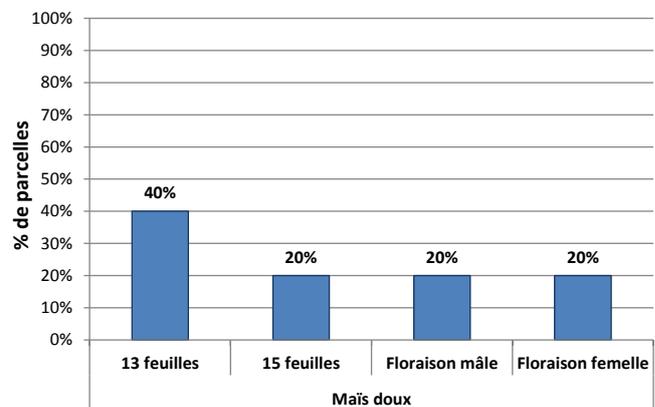
Les relevés du 20 au 21 août (11 maïs grain et 5 maïs doux) indiquent que :

- Plus de 50% des maïs grain sont au stade grain laiteux-pâteux (6 parcelles).
- 3 parcelles de maïs doux sont encore à des stades foliaires tandis que les 2 autres ont atteint ou dépassé la floraison mâle.

Stade des parcelles de maïs grain observées en région Centre
Semaine 34



Stade des parcelles de maïs doux observées en région Centre
Semaine 34



La cartographie des stades de l'ensemble des parcelles observées depuis le 16 août est présentée en annexe.

PYRALES

Suivi des vols

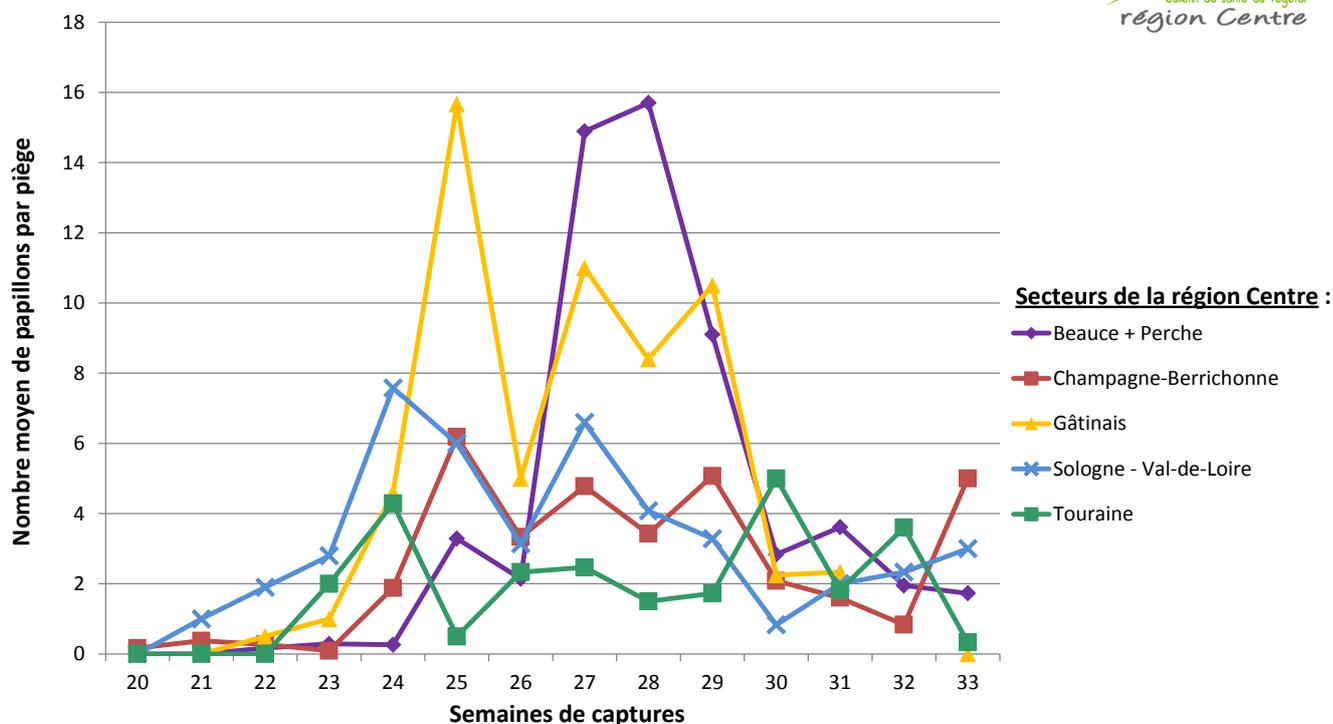
Depuis le 2 août, la moyenne de pyrales capturées par semaine a progressivement diminué pour atteindre cette semaine environ 2.1 individus par piège.

Semaine de captures	Nb captures			Nb pièges relevés	Moyenne de captures par piège
	Maïs grain	Maïs doux	Total		
semaine 31	93	39	132	46	2.9
semaine 32	61	33	94	35	2.7
semaine 33	20	17	37	18	2.1

D'après les courbes de vol présentées ci-dessous, l'activité de la première génération de pyrales a fortement diminué depuis fin-juillet – début août pour tous les secteurs de la région. La fin du vol de cette génération est donc en cours.

Remarque : Seul un piège a été relevé en Champagne-Berrichonne ce qui explique la moyenne élevée en semaine 33.

Moyenne hebdomadaire du nombre de captures de pyrales par secteur (campagne 2012)



Pour le piège lumineux d'Ouzouer-le-Marché (41), peu de pyrales ont également été capturées depuis le 2 août : 1 individu en semaine 31, aucun en semaine 32 et 2 en semaine 33.

Suivi de pontes et de dégâts

Depuis le 2 août, des pontes de pyrales ainsi que des dégâts de larves ont continué à être observés.

Pour les pontes, 13, 7 et 9 parcelles ont respectivement été observées en semaine 32, 33 et 34. La situation la plus critique a été notée en semaine 32 avec 52 pontes observées sur 100 pieds. Depuis, quelques parcelles présentent environ 1 à 2% de pieds porteurs.

Semaine	Département	Commune	Nombre de :		
			Pontes au stade tête noire	Pontes écloses	Total de pontes sur 100 pieds
32	28	BONNEVAL	36	4	52
	41	LANGON			1
33	41	MOISY			2
34	41	VERNOU-EN-SOLOGNE			1
		MEHERS			1
		MAVES			2

En termes de plantes attaquées par la pyrale, 2 parcelles ont été signalées en semaine 32 et 2 autres en semaine 34. Les dégâts observés concernent 2 à 10% des parcelles.

Semaine	Département	Commune	% de plantes avec un limbe en coup de fusil	% de plantes attaquées
32	36	COINGS	2	
	45	VENNECY	2	10
34	45	VENNECY	10	2
		GY-LES-NONAINS		10

En semaine 32, 10 larves de pyrales (2 de 0,8 cm et 8 de 1,2 cm) ont été observées dans les cannes d'une parcelle du Loiret.

SESAMIES

Toujours aucune capture entre le 2 et le 21 août.

PUCERONS

Rhopalosiphum p. :

La situation reste calme dans la région vis-à-vis de ce puceron :

- Semaine 32 : sur 12 parcelles observées, 3 sont signalées avec 1 à 9% de plantes colonisées (18 et 41).
- Semaine 33 : sur 11 parcelles observées, 2 sont signalées avec 2 à 9% des plantes colonisées. Ces 2 situations ont déjà été signalées la semaine précédente avec des valeurs identiques.
- Semaine 34 : sur 8 parcelles observées, 3 sont signalées avec 1% de plantes colonisées pour chacune (1 nouvelle situation dans le 41).

Auxiliaires :

Leur présence (coccinelles et chrysopes) ainsi que du parasitisme sont toujours signalés dans 3 parcelles du Loiret.

Seuil de nuisibilité

Rappel des seuils de nuisibilité des pucerons sur maïs

ESPECE	DESCRIPTION	Stade et SEUILS DE NUISIBILITE En nombre de pucerons par plante
Rhopalosiphum padi 	Taille : inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles maïs risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

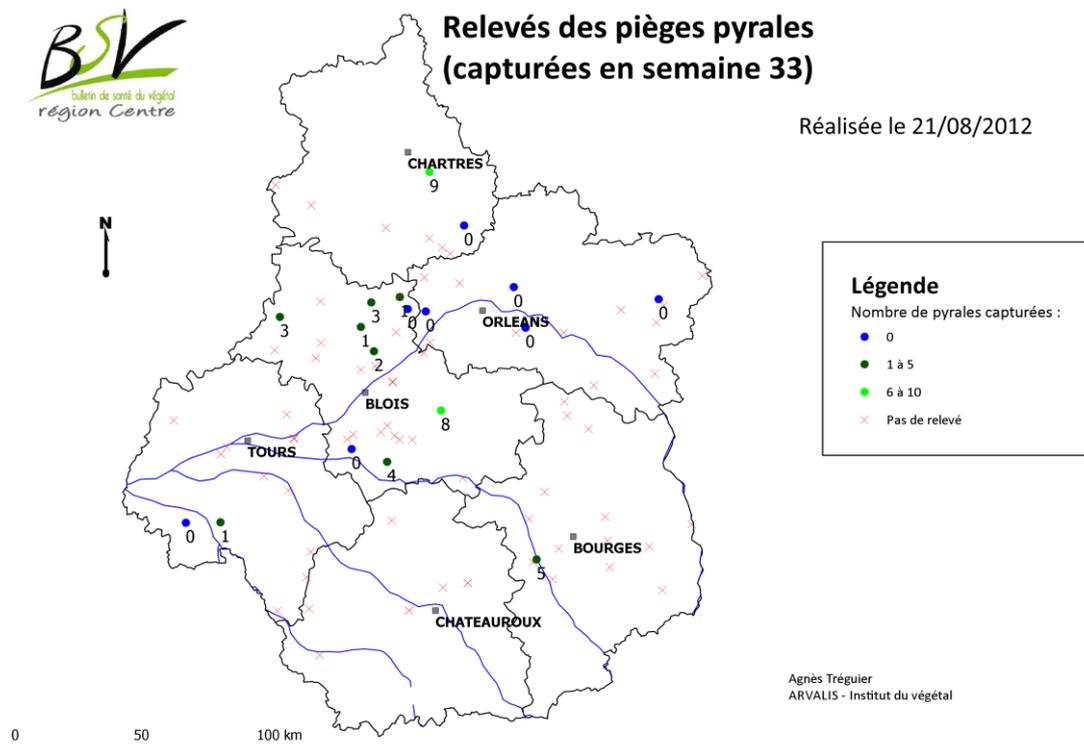
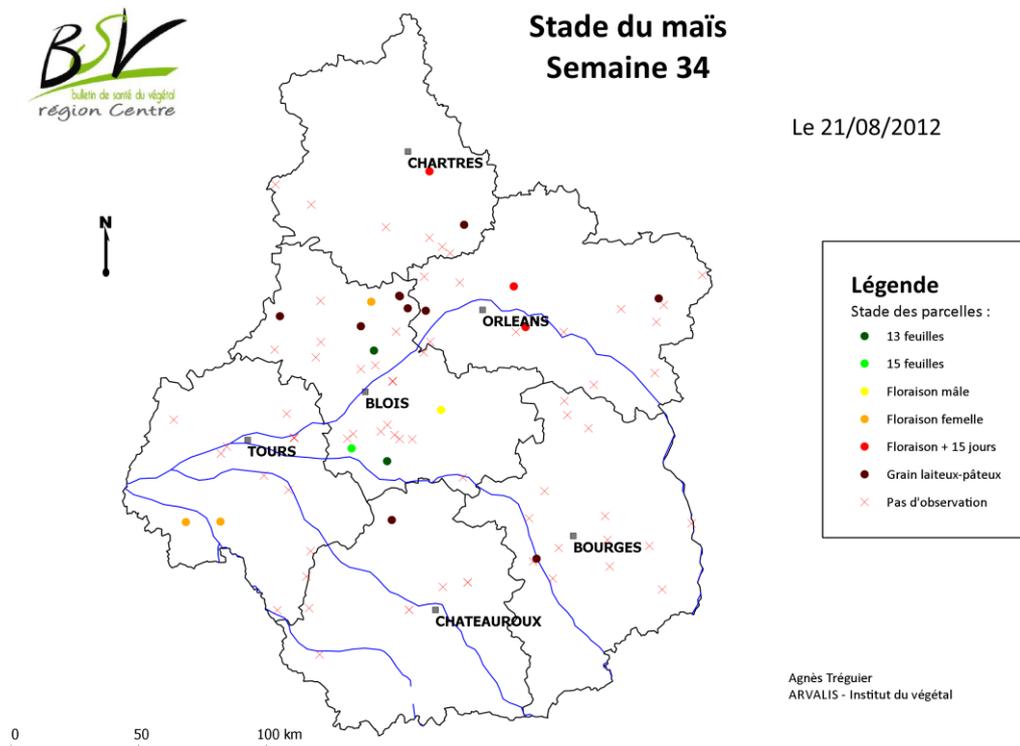
Source photos : AGPM

AUTRES OBSERVATIONS

Cette semaine :

- Une parcelle du Loir-et-Cher est signalée avec la présence de cicadelles (dégâts jusqu'à la F11).
- Dans le Loir-et-Cher, des symptômes de charbon commun du maïs sont notés sur 1% des plantes pour 2 parcelles et 5% pour une autre.

Annexes



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Note rédigée par le groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-institut de l'abeille